

28 mar 2014 -17:01

Appartient à Conseil des ministres du 28 mars 2014

## Contribution belge à l'opération ATALANTA en 2014

Sur proposition du ministre de la Défense Pieter De Crem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'engagement d'une frégate dans le cadre de l'opération ATALANTA avec son équipage, un Vessel Protection Detachment (VPD), un hélicoptère Alouette III, un module médical renforcé ainsi que la présence de militaires dans les états-majors.

Depuis 2008, l'opération ATALANTA de l'Union européenne a pour objectif de lutter contre la piraterie dans la région de la Corne de l'Afrique.

Le personnel engagé à bord du Léopold I, le VPD sur un navire marchand et celui mis en oeuvre au sein du FHQ navigant se verra octroyer le statut sous-position *engagement opérationnel, en engagement de protection* (AR 03 - coefficient 3).

Lorsque l'usage de la force s'avère nécessaire pendant l'exécution de la mission (sous l'évaluation du commandant du Léopold I), le personnel à bord du Léopold I et le détachement VPD à bord des navires marchands passeront dans la sous-position *engagement opérationnel, en engagement armé actif* (AR 03 - coefficient 5).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 550 28 11  
<http://www.mil.be>